



129956 - L'accomplissement de la prière prévue après le lever du soleil est une sunna non une obligation

question

L'accomplissement de la prière prévue après le lever du soleil est-il obligatoire ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, la prière du lever du soleil est une prière de deux rak'aa à accomplir après que le soleil s'est élevé. Elle concerne celui qui a prié en groupe à la mosquée et est resté à son lieu de prière pour rappeler Allah Très haut jusqu'au moment de l'accomplissement des dits rak'aas.

A propos de son mérite, il a été rapporté que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Celui qui effectue la prière du matin en groupe et s'assoit pour s'adonner au rappel d'Allah jusqu'au lever du soleil puis accomplit deux rak'aa obtient la récompense d'un pèlerinage majeur ou mineur, récompense complète, complète et complète.** (Rapporté par at-Tirmidhi, 586) d'après un hadith d'Anas ibn Malick (P.A.a). L'authenticité de ce hadith fait l'objet d'une divergence ; des ulémas le jugent faible tandis que d'autres l'estiment bon. Parmi ces derniers figure al-Albani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dans Sahih at-Tirmidhi

Interrogé au sujet du hadith, Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **Ce hadith a été rapporté par des voies passables. Dès lors on peut le considérer comme un hadith bon parce qu'il est corroboré par d'autres. La prière en question est recommandée quand le soleil s'est levé et se trouve à la hauteur de la longueur d'une lance. C'est -à-dire après 15 à 20 minutes de son lever.** Extrait des Fatawas de Cheikh Ibn Baz (25/171).

Deuxièmement, cette prière est recommandée non obligatoire. Elle s'intègre dans la prière matinale car le temps de celle-ci commence dès que le soleil se trouve à la hauteur sus indiquée



jusqu' à peu avant l'inclinaison du soleil marquant le temps de la prière de l'après-midi. A propos de la conformité à la sunna et de la recommandation de la prière du matin, al-Bokhari (1178) et Mouslim (721) ont rapporté qu'Abou Hourayrah (P.A.a) a dit : « Mon ami intime m'a recommandé trois choses que je ne cesserais de faire jusqu'à ma mort : jeûner trois jours de chaque mois, faire la prière matinale et ne se coucher qu'après avoir accompli une prière comptant un nombre impair de rak'aa.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé à propos de la prière du lever du soleil et celle de la matinée. Voici sa réponse : « La prière du lever du soleil c'est la prière de milieu de matinée. Cependant, si on l'accomplit tôt dès que le soleil s'élève la longueur d'une lance, elle compte pour la prière du lever du soleil. Si on la retarde jusqu'au milieu ou la fin de son temps, elle compte pour une prière de milieu de journée.

Toujours est-il qu'elle demeure la prière de milieu de journée car les ulémas (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) disent que le temps de cette prière commence dès que le soleil se trouve à la hauteur de la longueur d'une lance et s'étend jusqu'à peu de temps avant l'inclinaison du soleil. » Extrait de Liqaa al-Bab al-maftouh (141/24). Cela a déjà été expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [22389](#).